



Doc. 14521
23 avril 2018

Changement climatique et mise en œuvre de l'Accord de Paris

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.9, insérer le paragraphe suivant:

«à favoriser l'adoption de mesures ambitieuses de marchés publics verts, en renforçant l'intervention du secteur public pour créer une demande du marché en faveur de solutions innovantes à faibles émissions de carbone et en renforçant le rôle joué par l'industrie européenne dans l'apport de ces solutions;».

Note explicative

Les marchés publics verts peuvent offrir un moyen de mettre en place des produits plus innovants et plus durables sur le marché, ce qui favoriserait l'innovation européenne tout en cimentant la transition.

Déposé par:

RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ Melisa, Espagne, ADLE
CEPEDA José, Espagne, SOC
DAEMS Hendrik, Belgique, ADLE
GENTVILAS Simonas, Lituanie, ADLE
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
JORDANA Carles, Andorre, ADLE
KERN Claude, France, ADLE
PALLARÉS Judith, Andorre, ADLE
RIBERAYGUA Patrícia, Andorre, ADLE
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
STEVANOVIĆ Aleksandar, Serbie, ADLE
WASERMAN Sylvain, France, ADLE

1. 2018 - Deuxième partie de session

